

Séance du 24 Février 2026

Délibération n° D2026010

Membres en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Date de la convocation : 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE Joséphine, FRANCH Véronique, SENAC Fabienne et de MM. BOUTEILLER Dominique, CORNILLOU Jean-Pierre, FRILLAY Yoan, GONINDARD Christophe, JOCTEUR MONROZIER François, OTAL Cédric.

Absents excusés :

Mme COCHET Myriam a donné pouvoir à M. OTAL Cédric

Mme LAVERGNE Laëtitia a donné pouvoir à M. CROUZIL Bernard

Mme PIN-BELLOC a donné pouvoir à M. BOUTEILLER Dominique

Monsieur CORNILLOU Jean-Pierre a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

Objet : Achat d'un véhicule

Monsieur le Maire informe Le Conseil municipal de la nécessité de compléter le parc automobile communal pour le service technique et qu'il convient d'acquérir un nouveau véhicule. Il fait part de la proposition pour l'achat d'un FOURGON FIAT au prix de 1 700€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 12 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver l'achat d'un véhicule FOURGON FIAT au prix de 1 700€ TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget.

*Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.*

**Le Maire,
Bernard CROUZIL**



**Le Secrétaire de Séance,
Jean-Pierre CORNILLOU**

